

TEROSON 150 AE

Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 19

No. FDS: 76950 V007.0

Révision: 28.01.2016

Date d'impression: 29.01.2016

Remplace la version du:

25.09.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON 150 AE

Contient:

Xylène - mélange d'isomeres

éthylbenzène

N-[3-(Dimethoxymethylsilyl)propyl]ethylenediamine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Primaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG Adhesive Technologies Salinenstrasse 61 4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000 Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Aérosols Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

11229 Recipient sous pression, peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Toxicité aiguë	Catégorie 4
H332 Nocif par inhalation.	
Voie d'exposition: Inhalation	
Toxicité aiguë	Catégorie 4
H312 Nocif par contact cutané.	
Voie d'exposition: Cutané(e)	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Certains organes: Irritation des voies respiratoires	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées	Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répété	ées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:	

•	
Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H222 Aérosol extrêmement inflammable.
	H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
	H315 Provoque une irritation cutanée.
	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
Conseil de prudence:	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues
Prévention	et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols.
	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de
	protection des yeux/ du visage.
Conseil de prudence:	P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure
Stockage	à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Boîtier aérosol sous pression. Ne pas exposer à des températures élevées

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée.

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Primer, solvanté

Substances de base pour préparations:

Mélange de solvants organiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	40- 60 %	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas H280
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	215-535-7	40- 60 %	Asp. Tox. 1 H304 Acute Tox. 4; Inhalation H332 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Skin Irrit. 2 H315 Flam. Liq. 3 H226 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 STOT RE 2 H373
éthylbenzène 100-41-4	202-849-4	10- 20 %	Flam. Liq. 2
N-[3- (Dimethoxymethylsilyl)propyl]ethylenedia mine 3069-29-2	221-336-6	0,1-< 0,5 %	Skin Sens. 1A H317 Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer immédatement à l'eau courante (pendant 10 minutes). Eloigner le produit et les vêtements souillés. Faire un bandage avec de la gaze stérile, consulter un médicin.

Contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion:

Non concerné.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX: Irritation, conjonctivite.

PEAU: Rougeurs, inflammation.

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

RESPIRATOIRE: Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

Risque de lésions sérieuses lors d'une exposition prolongée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais.

Protéger de la lumière directe du soleil et de températures supérieures à 50°C. La législation sur le stockage des aérosols est d'application.

Température de stockage conseillée 15 à 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Primaire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

$\label{lem:valeurs} \ \ Valeurs\ limites\ d'exposition\ professionnelle$

Valable pour Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
oxyde de diméthyle 115-10-6 [OXYDE DE DIMÉTHYLE]	1.000	1.920	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
oxyde de diméthyle 115-10-6 [ETHER DIMÉTHYLIQUE]	1.000	1.910	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE, ISOMERES MIXTES, PURS]	50	221	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE, ISOMERES MIXTES, PURS]	100	442	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES)]	100	435	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES)]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES)]	200	870	Valeur Limite Court Terme		SMAK
éthylbenzène 100-41-4 [ÉTHYLBENZÈNE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECTLV
éthylbenzène 100-41-4 [ÉTHYLBENZÈNE]	100	442	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
éthylbenzène 100-41-4 [ÉTHYLBENZÈNE]	200	884	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
éthylbenzène 100-41-4 [ETHYLBENZÈNE]	50	220	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
éthylbenzène 100-41-4 [ETHYLBENZÈNE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
éthylbenzène 100-41-4 [ETHYLBENZÈNE]	50	220	Valeur Limite Court Terme		SMAK

$\label{eq:predicted} \textbf{Predicted No-Effect Concentration (PNEC):}$

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
		П	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
oxyde de diméthyle	Eau douce		g/ -	PP		0,155 mg/L	
115-10-6						,	
oxyde de diméthyle	Sédiments (eau				0,681		
115-10-6	douce)				mg/kg		
oxyde de diméthyle	Sol				0.045		
115-10-6					mg/kg		
oxyde de diméthyle	Usine de					160 mg/L	
115-10-6	traitement des					C	
	eaux usées.						
oxyde de diméthyle	Eau salée					0,016 mg/L	
115-10-6							
oxyde de diméthyle	Eau (libérée par					1,549 mg/L	
115-10-6	intermittence)						
oxyde de diméthyle	Sédiments (eau				0,069		
115-10-6	salée)				mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres	Eau douce					0,327 mg/L	
1330-20-7						3	
Xylène - mélange d'isomeres	Sédiments (eau				12,46		
1330-20-7	douce)				mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres	Sol				2,31 mg/kg		
1330-20-7					, 8		
Xylène - mélange d'isomeres	Eau salée					0,327 mg/L	
1330-20-7						, ,	
Xylène - mélange d'isomeres	Eau (libérée par					0,327 mg/L	
1330-20-7	intermittence)					, ,	
Xylène - mélange d'isomeres	Usine de					6,58 mg/L	
1330-20-7	traitement des					, ,	
	eaux usées.						
Xylène - mélange d'isomeres	Sédiments (eau				12,46		
1330-20-7	salée)				mg/kg		
éthylbenzène	Eau (libérée par					0,1 mg/L	
100-41-4	intermittence)						
éthylbenzène	Eau douce					0,1 mg/L	
100-41-4							
éthylbenzène	Sédiments (eau				1,37 mg/kg		
100-41-4	salée)						
éthylbenzène	Sédiments (eau				13,7 mg/kg		
100-41-4	douce)						
éthylbenzène	Usine de					9,6 mg/L	
100-41-4	traitement des					_	
	eaux usées.		<u> </u>				
éthylbenzène	Eau salée					0,01 mg/L	
100-41-4							
éthylbenzène	Sol				2,68 mg/kg		
100-41-4						1	
éthylbenzène	oral				20 mg/kg		
100-41-4			<u> </u>			<u> </u>	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
	Area	n expositio		Time		
oxyde de diméthyle	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long		1894 mg/m3	
115-10-6			terme - effets		8	
			systémiques			
oxyde de diméthyle	Grand public	Inhalation	Exposition à long		471 mg/m3	
115-10-6	_		terme - effets			
			systémiques			
Xylène - mélange d'isomeres	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court		289 mg/m3	
1330-20-7			terme / aiguë -			
			effets systémiques			
Xylène - mélange d'isomeres	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court		289 mg/m3	
1330-20-7			terme / aiguë -			
Y 1) (1 1)	TD '11	1 .	effets locaux		100 // //	
Xylène - mélange d'isomeres	Travailleurs	dermique	Exposition à long		180 mg/kg p.c. /jour	
1330-20-7			terme - effets			
V-12	Travailleurs	Inhalation	systémiques Exposition à long		77/2	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Travailleurs	innalation	terme - effets		77 mg/m3	
1550-20-7			systémiques			
Xylène - mélange d'isomeres	Grand public	Inhalation	Exposition à court	-	174 mg/m3	+
1330-20-7	Grand public	Illialation	terme / aiguë -		174 mg/m3	
1330-20-7			effets systémiques			
Xylène - mélange d'isomeres	Grand public	Inhalation	Exposition à court		174 mg/m3	
1330-20-7	Grand paone	Illianation	terme / aiguë -		174 1118/1113	
1330 20 7			effets locaux			
Xylène - mélange d'isomeres	Grand public	dermique	Exposition à long		108 mg/kg p.c. /jour	
1330-20-7		1	terme - effets		8 81	
			systémiques			
Xylène - mélange d'isomeres	Grand public	Inhalation	Exposition à long		14,8 mg/m3	
1330-20-7	_		terme - effets			
			systémiques			
Xylène - mélange d'isomeres	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long		77 mg/m3	
1330-20-7			terme - effets			
			locaux			
Xylène - mélange d'isomeres	Grand public	oral	Exposition à long		1,6 mg/kg p.c. /jour	
1330-20-7			terme - effets			
(1.11)	TP '11	T 1 1	systémiques		202 / 2	
éthylbenzène 100-41-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court		293 mg/m3	
100-41-4			terme / aiguë - effets locaux			
éthylbenzène	Grand public	Inhalation	Exposition à long		15 mg/m3	
100-41-4	Grand public	Illialation	terme - effets		13 Hig/III3	
100-41-4			systémiques			
éthylbenzène	Grand public	oral	Exposition à long		1,6 mg/kg	
100-41-4	Grand public	J	terme - effets		1,0 mg/kg	
		1	systémiques			
éthylbenzène	Travailleurs	dermique	Exposition à long		180 mg/kg	
100-41-4			terme - effets		8 8	
		1	systémiques			
éthylbenzène	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long	İ	77 mg/m3	
100-41-4			terme - effets			
		1	systémiques	<u> </u>		

Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
xylène 1330-20-7	xylène	Sang	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 mg/l	СН ВАТ		
xylène 1330-20-7	Acides méthylhippuri ques	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: c) exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, b) fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 g/g	СН ВАТ		
éthylbenzène 100-41-4	Acide mandélique + acide phénylglyoxy lique	Urine	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	800 mg/l	СН ВАТ		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

En cas de formation d'aérosol, assurer une aspiration et ventilation efficace.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc fluoré (FKM; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc fluoré (FKM; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect aérosol

liquide jaunâtre

Odeur d'Aromatique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Il n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition < 60 °C (< 140 °F)

Point d'éclair -41 °C (-41.8 °F); pas de méthode Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable

Pression de vapeur 7500 mbar

(55 °C (131 °F))

Pression de vapeur 3900 mbar

(20 °C (68 °F))

Densité 0,77 g/cm3

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac

Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité

Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)

Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Immiscible

(Solv.: Eau)

Température de solidification II n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion II n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité II n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité II n'y a pas de données / Non applicable

Limites d'explosivité

 $\begin{array}{c} \text{inférieures} & 1,1 \,\%(V) \\ \text{supérieures} & 18,6 \,\%(V) \end{array}$

Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Densité de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Viscosité d'écoulement 10 - 15 s

(20 °C (68 °F); Type de coupe: Coupe DIN (norme industrielle allemande); Buse: 4,0 mm)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Des températures supérieures env. 50 °C

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité inhalative aiguë:

Nocif par inhalation.

Toxicité dermale aiguë:

Nocif par contact cutané.

Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LD50	3.523 mg/kg	oral		rat	non spécifié
éthylbenzène 100-41-4	LD50	3.500 mg/kg	oral		rat	
N-[3- (Dimethoxymethylsilyl)pr opyl]ethylenediamine 3069-29-2	LD50	200 - 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LC50	11 mg/l	Vapeur.	4 h	rat	

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Parcours	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'application	d'expositi		
				on		
Diméthyl Ether	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	
115-10-6						
éthylbenzène	LD50	5.000 mg/kg	dermal		lapins	
100-41-4						
N-[3-	LD50	15.520 mg/kg	dermal		lapins	
(Dimethoxymethylsilyl)pr					•	
opyl]ethylenediamine						
3069-29-2						

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	modérement irritant	on	lapins	
N-[3- (Dimethoxymethylsilyl)pr opyl]ethylenediamine 3069-29-2	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
N-[3- (Dimethoxymethylsilyl)pr opyl]ethylenediamine 3069-29-2	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses	Résultat	Type de	Espèces	Méthode
No. CAS		test		
N-[3-	sensibilisant	Test de	cochon	
(Dimethoxymethylsilyl)pr		maximisat	d'Inde	
opyl]ethylenediamine		ion sur le		
3069-29-2		cobaye		

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses	Résultat	Type d'étude /	Activation	Espèces	Méthode
No. CAS		Voie	métabolique /		
		d'administration	Temps		
			d'exposition		
Diméthyl Ether	négatif	bacterial reverse	avec ou sans		
115-10-6		mutation assay (e.g			
		Ames test)			
Xylène - mélange	négatif	bacterial reverse	avec ou sans		
d'isomeres		mutation assay (e.g			
1330-20-7		Ames test)			
éthylbenzène	négatif	Essai d'échange de	avec ou sans		
100-41-4	_	chromatides-sœurs			
		de cellules de			
		mammifère			
	négatif	Test in-vitro	avec ou sans		
	_	d'aberration			
		chromosomique sur			
		mammifère			
	négatif	bacterial reverse	avec ou sans		OECD Guideline 471
	_	mutation assay (e.g			(Bacterial Reverse Mutation
		Ames test)			Assay)
éthylbenzène	négatif	intrapéritonéal		souris	Micronucleus Assay
100-41-4					

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL=> 10000 ppm	Inhalation	4 week6 hours/day, 5 days/week	rat	
éthylbenzène 100-41-4		Inhalation	4weeks6 hours/day, 5 days/week	souris	OECD Guideline 412 (Repeated Dose Inhalation Toxicity: 28/14-Day)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiqu es	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LC50	> 4.000 mg/l	Fish	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 4.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC10	> 1.600 mg/l	Bacteria	30 mn		minordon rest)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LC50	86 mg/l	Fish		Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	EC50	3,1 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	EC50	> 1 - 10 mg/l	Algae		Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	CE50	> 1 - 10 mg/l	Bacteria		• ,	ŕ
éthylbenzène 100-41-4	LC50	4,2 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
éthylbenzène 100-41-4	EC50	> 1,8 - 2,4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute
						Immobilisation Test)
éthylbenzène 100-41-4	EC50	7,7 mg/l	Algae	96 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	4,5 mg/l	Algae	96 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
éthylbenzène 100-41-4	CE50	> 152 mg/l	Bacteria	30 mn		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration
éthylbenzène 100-41-4	NOEC	0,96 mg/l	chronic Daphnia	7 Jours	Ceriodaphnia dubia	Inhibition Test) OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
N-[3- (Dimethoxymethylsilyl)propyl]ethylenediamine	LC50	168 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
3069-29-2 N-[3- (Dimethoxymethylsilyl)propyl]ethylenediamine 3069-29-2	EC50	> 100 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
N-[3- (Dimethoxymethylsilyl)propyl]ethylenediamine 3069-29-2	NOEC	18 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
3007-27-2	EC50	110 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth
N-[3- (Dimethoxymethylsilyl)propyl]ethylenediamine 3069-29-2	CE50	435 mg/l	Bacteria		subspicatus)	Inhibition Test) OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Parcours	Dégradabilité	Méthode
No. CAS		d'application		
Diméthyl Ether	dans les conditions du	aérobie	5 %	EU Method C.4-A (Determination
115-10-6	test, pas de			of the "Ready"
	biodégradation d'observée			BiodegradabilityDissolved
	_			Organic Carbon (DOC) Die-Away
				Test)
Xylène - mélange d'isomeres	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	OECD 301 A - F
1330-20-7	_			
éthylbenzène	facilement biodégradable	aérobie	69 %	OECD Guideline 301 C (Ready
100-41-4	_			Biodegradability: Modified MITI
				Test (I))
N-[3-		aérobie	50 %	OECD Guideline 301 A (new
(Dimethoxymethylsilyl)propyl				version) (Ready Biodegradability:
]ethylenediamine				DOC Die Away Test)
3069-29-2				

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
		(BCF)				
Diméthyl Ether	0,1					
115-10-6						
Xylène - mélange d'isomeres		8,5	7 Jours	Oncorhynchus		
1330-20-7				mykiss		
Xylène - mélange d'isomeres	3,12					
1330-20-7						
éthylbenzène		1	42 Jours	Oncorhynchus	10 °C	OECD Guideline 305
100-41-4				kisutch		(Bioconcentration: Flow-
						through Fish Test)
éthylbenzène	3,6				20 °C	EU Method A.8 (Partition
100-41-4						Coefficient)
N-[3-	-0,42					
(Dimethoxymethylsilyl)propyl						
]ethylenediamine						
3069-29-2						

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT/vPvB
N° CAS	
Diméthyl Ether	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
115-10-6	Très Bioaccumulable (vPvB).
Xylène - mélange d'isomeres	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
1330-20-7	Très Bioaccumulable (vPvB).
éthylbenzène	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
100-41-4	Très Bioaccumulable (vPvB).
N-[3-	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
(Dimethoxymethylsilyl)propyl]ethylenediamine	Très Bioaccumulable (vPvB).
3069-29-2	

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA; SR814.610) doivent être satisfaites.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. 150104 150110

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADN	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR RID ADN IMDG IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Non applicable

Code tunnel: (D)

RID Non applicable
ADN Non applicable
IMDG Non applicable
IATA Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 97,4 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

COV Peintures et Vernis (UE):

Réglementation en vigueur: Directive 2004/42/CE (Sous)catégorie de produit: Finitions spéciales

Phase I (à partir du 1.1.2007): 840 g/l
Teneur max en COV: 745 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH):

Directive relative à la protection des jeunes au travail (ArGV 5, SR 822115): les jeunes de moins de 18 ans sont autorisés à utiliser ou à être exposés à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement si le secrétaire d'Etat de l'Education, de la Recherche et de l'Innovation (SBFI) et le secrétaire d'Etat des Affaires Economiques (SECO) ont accordé une dérogation.

Directive relative à la protection de la maternité (SR 822.111.52): les femmes enceintes et les femmes qui allaitent sont autorisées à utiliser ou à être exposées à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement s'il est prouvé par un spécialiste, sur la base d'une évaluation des risques, dans le cadre des activités et selon les mesures de protection prises, cette exposition n'induit aucun dommage à la mère ou à l'enfant.

Directive sur les produits chimiques (SR813.11)/ChemRRV (SR 814.81) : Ce produit ne doit pas être vendu au Grand-Plublic (particuliers).

Directive sur les produits chimiques (SR813.11) : le distributeur doit informer l'acheteur sur les mesures et dispositions de précaution requises, selon les

règlementations.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Éléments d'étiquetage (DPD):

F+ - Extrêmement inflammable

Xn - Nocif





Phrases R:

- R12 Extrêmement inflammable.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrases S:

- S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles Ne pas fumer.
- S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- S36 Porter un vêtement de protection approprié.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications additionnelles:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Contient:

Xylène - mélange d'isomeres, éthylbenzène

Contient N-[3-(Dimethoxymethylsilyl)propyl]ethylenediamine. Peut produire une réaction allergique.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés